

TEPCV : Bilan de l'opération

« Rénovation de l'éclairage public sur les 16 communes du territoire » de la Communauté de communes Sumène Artense

Désignée, en mai 2017 « Territoire à Energie Positive et Croissance Verte » (TEPCV) par le Ministère de l'Environnement, la **Communauté de communes Sumène Artense s'est vue attribuer une subvention de 300 000 euros en faveur de la rénovation de l'éclairage public.**



Ayant constaté une surconsommation énergétique publique, la Communauté de communes a souhaité mener une action forte de rénovation de l'éclairage public sur les communes de son territoire en remplaçant les lampes les plus vétustes par des sources lumineuses d'une plus grande efficacité énergétique.

En plus de réduire la facture énergétique, cette action permet de garantir un éclairage de qualité adapté à l'usage, de limiter la pollution lumineuse et sensibiliser les habitants à la consommation énergétique.

En partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Communauté de communes a réalisé ce chantier pour le compte des 16 communes de son territoire.

Le montant des travaux s'élève à 580 516 € Hors Taxes

Le SDEC a participé à hauteur de 202 000 € Hors Taxes

L'Etat, à travers la subvention TEPCV, a participé à hauteur de 300 000 € Hors Taxes

La Communauté de communes a participé à hauteur de 75 000 € Hors Taxes

Concrètement, ce sont **environ 1072 lampes qui ont été changées sur tout le territoire de la Communauté de communes Sumène Artense.**

Commune	Éclairages déposés	Puissance des éclairages déposés (w)	Éclairages installés	Puissance des éclairages installés (w)
ANTIGNAC	28	2 860	27	945
BASSIGNAC	42	4 433	42	1 494
BEAULIEU	3	231	3	114
CHAMPAGNAC	71	7 746	71	2 485
CHAMPS/TARENTEINE	180	23 090	180	6 504
LA MONSELIE	9	941	9	315
LANOBRE	229	31 647	229	9 389
LE MONTEIL	54	5 660	63	2 517
MADIC	36	3 943	36	1 260
SAIGNES	43	4 774	43	1 544
SAINT-PIERRE	83	9 404	59	3 245
SAUVAT	37	3 663	37	1 295
TREMOUILLE	5	638	5	175
VEBRET	48	5 154	48	1 695
VEYRIERES				
YDES	220	22 050	220	7 850
	1 088	126 234	1 072	40 827

On peut estimer que la consommation annuelle en matière d'éclairage public sur l'ensemble des 16 communes de la Communauté de communes Sumène Artense est d'ores et déjà réduite de **3 501 687 KWh**. L'économie financière pour les dépenses de fonctionnement des communes est estimée à **51 980** euros par an.

L'appel à projet TEPCV :

Un **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)** est un territoire **d'excellence de la transition énergétique et écologique**. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un **programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe**.

Les conventions financières TEPCV financent des actions concrètes dans les 6 domaines de la Transition Ecologique et Energétique :

- * La réduction de la consommation d'énergie
- * La diminution des pollutions et le développement des transports propres
- * Le développement des énergies renouvelables
- * La préservation de la biodiversité
- * La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets
- * L'éducation à l'environnement